

RAPPORT D'ACTIVITE 2023



INTERVENANTS SOCIAUX AU
COMMISSARIAT DE POLICE DE POITIERS



Le PRISM

.Le PRISM (Pôle de Réparation pénale, d'Investigation, de Soutien éducatif et de Médiation) est un pôle socio-éducatif regroupant différents services de milieu ouvert, indépendants les uns des autres, œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la délinquance des mineurs, du soutien aux familles et de l'aide aux victimes et des personnes majeures sous-main de Justice.

Toutes les mesures du PRISM mises en œuvre sont, pour la plupart, ordonnées par des magistrats (Parquet, juge des enfants, juge aux affaires familiales, juge d'instruction, juge des tutelles, Cour d'Appel), d'autres notifiées par le Président du Conseil Départemental. Dans le service d'aide aux victimes et celui de la médiation familiale, les personnes viennent à leur propre initiative.

le PRISM met à disposition des professionnels au sein du commissariat de police de Poitiers qui sont sous l'autorité de l'adjoint au chef du SIPJ et du chef du DPO.

Ils ont pour missions d'évaluer, d'orienter et d'informer le public reçu par le commissariat de Poitiers et les commissariat de quartiers.



prism@adsea86.fr

Sommaire

1

**APERÇU DU
FONCTIONNEMENT**

2

CHIFFRES CLEFS

3

L'ORIGINE DES SAISINES

4

**CARACTÉRISTIQUES DU
PUBLIC**

5

**FOCUS SUR LES MOMENTS
CLEFS DE L'ANNÉE 2023**

6

PERSPECTIVES

ISC - Aperçu du fonctionnement



Deux salariés du PRISM alternent sur ce poste d'intervenant social du commissariat de Poitiers.

Ils sont installés au commissariat de Police de Poitiers et sont rattachés au commandant divisionnaire

Ils interviennent principalement dans un cadre préventif hors champ pénal et travaille en étroite collaboration avec la brigade des mineurs et des familles.

Le dispositif bénéficie d'un financement tripartite avec le soutien de :

- de la **préfecture** à travers le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance
- du **Département** de la Vienne
- de la communauté de communes de **Grand Poitiers**

Les ISC sont placés sous l'autorité fonctionnelle de la Police et sous l'autorité hiérarchique du PRISM. Une note de l'ANISCG, l'association nationale des ISCG à laquelle le PRISM est affilié, a repris dans une note de 2021 les champs respectifs de compétences de chacune des autorités

A ce jour, les missions de l'intervenant social sont clairement définies comme relevant de l'action sociale, distinctes des missions de sécurité publique. Leur rôle s'articule autour de plusieurs missions essentielles :

- **Accueil et écoute** en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre
- **Intervention sociale de proximité** selon la situation de crise
- Participation au **repérage précoce** des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation
- **Informations et orientations** spécifiques vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun
- **Facilitation du dialogue interinstitutionnel** entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative.

les chiffres clefs

LE NOMBRE D'USAGERS RENCONTRÉS



Après un pic en 2022, le nombre d'utilisateurs rencontrés par les ISC s'est stabilisé depuis deux ans entre 340 et 370. Une hausse assez importante de l'activité est constatée puisque le curseur était auparavant entre 300 et 320 dossiers.



LE NOMBRE D'ENTRETIENS AVEC L'USAGER



Après plusieurs années en dessous des 500 entretiens, on constate une hausse du nombre d'entretiens avec les usagers pour revenir à un niveau de 2019. Cette hausse peut être analysée par le fait que l'année 2023 a été marquée par le maintien d'un seul et unique binôme, contrairement aux 3 années précédentes et aux différents mouvements de professionnels.



NOMBRE DE RÉUNIONS



Facilitateur du dialogue interinstitutionnel, l'ISC a vocation à rencontrer régulièrement les partenaires. L'année 2023 a vu diminuer le nombre de réunions. De fait, les professionnels étant désormais stabilisés depuis 1 an et demi, la connaissance du réseau partenarial et réciproquement la connaissance de la fonction d'ISC ont pour conséquence la baisse de ces temps.



L'origine des saisines

Comme l'année précédente, on constate que les saisines sont majoritairement de la police (**72% en 2022 et 65% en 2023**), cependant la part des saisines externes augmentent légèrement.

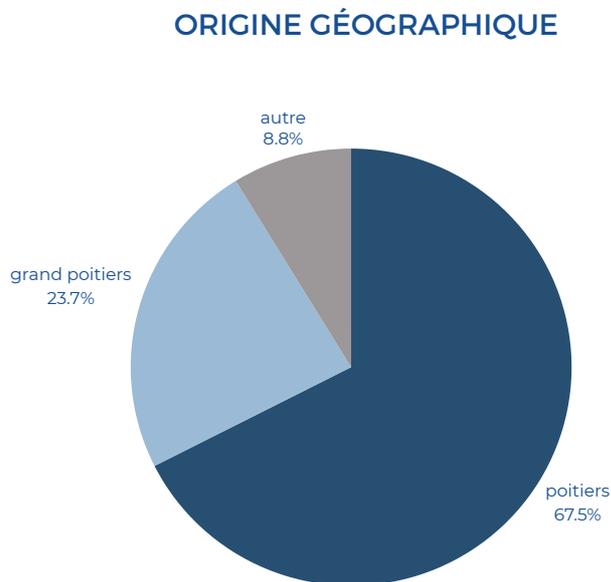
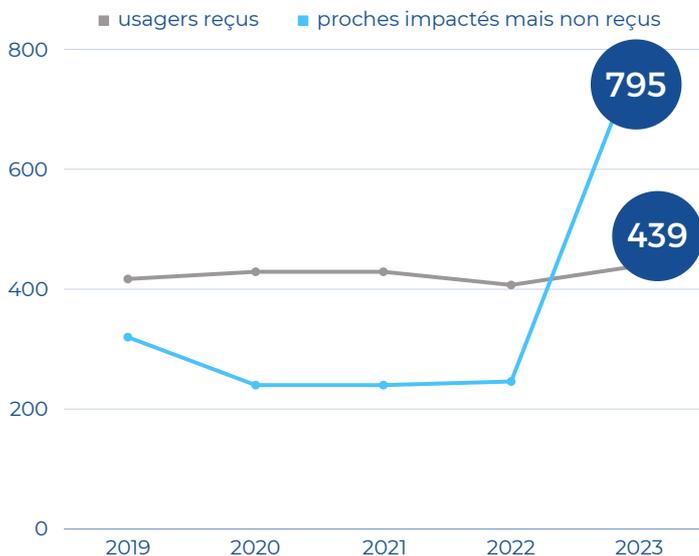
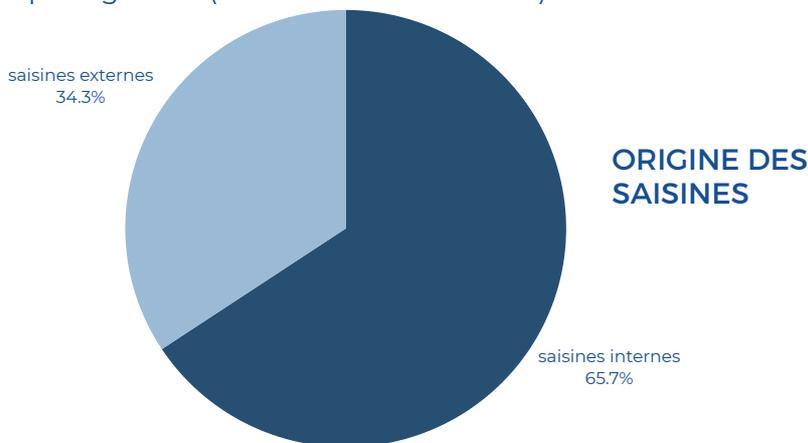
Parmi les saisines externes, on retrouve la proportion des contacts directs avec les intéressés en hausse (**51% contre 40% l'année passée**) et une part non négligeable de saisines provenant d'un service d'aide aux victimes (**20%**).

On récolte là le fruit du travail accomplie fin 2022 qui avait pour objectif d'accroître la visibilité des ISC a travers un nouvel affichage et de travailler en collaboration avec France victimes 86 en participant notamment aux réunions de ce service.

Les personnes reçues par les ISC sont originaires principalement de la ville de Poitiers.. Cependant, on constate une part importante (**24%**) de personnes bénéficiaires domiciliées dans des communes de grand Poitiers (hors Poitiers)

Au delà des personnes reçues, sont comptabilisés aussi les **proches qui sont impactés** par la prise en charge mais non reçus. Il s'agit de mettre en lumière l'influence de l'ISC qui va intervenir auprès d'un parent mais qui aura aussi de l'influence sur la prise en charge de l'enfant, ou qui va intervenir sur la mise à l'abri d'une personne victime de violences conjugales, et qui par voie de conséquence participera aussi à la mise à l'abri des enfants de la victime.

Si la hausse est si importante entre 2022 et 2023, c'est aussi parce qu'est désormais identifié l'autre protagoniste (souvent le mis en cause) dans une infraction ou l'autre partie (en général la victime) est suivie

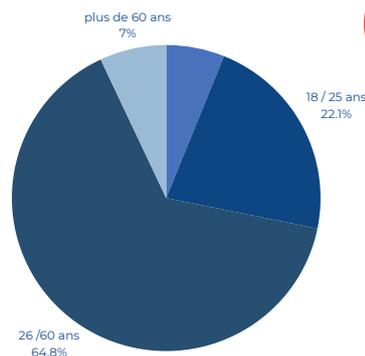


le profil des usagers

LES USAGERS SONT PRINCIPALEMENT DES FEMMES ENTRE 25 ET 60 ANS

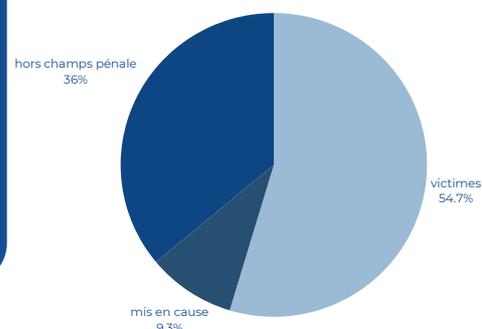
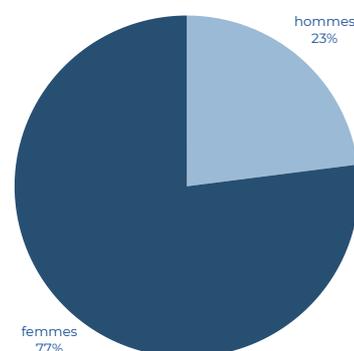
Comme depuis 2020 la population des femmes de 26/60 ans est importante (**65 %**) parmi les usagers bénéficiaires de l'intervention de l'ISC, mais reste moins importante que sur les dispositifs de Chatellerault ou Gendarmerie. La population, sans doute plus jeune en ville n'est pas étrangère au **22%** de 18/25 ans. Notons que **7% sont des mineurs**

De même, les femmes sont davantage représentés (**77%**); cela est notamment du à la fois au contentieux d'intervention (violences conjugales) et à la fois au public d'intervention (victimes)



LES USAGERS SONT PRINCIPALEMENT DES PERSONNES VICTIMES

les mis en cause représentent une population toujours très faible de la prise en charge des ISC : **moins de 10%**. En parallèle, on constate une évolution sur le public pris en charge puisque, désormais, les victimes d'infraction sont majoritairement représentées dans les bénéficiaires (**54%**) Le public défini comme "hors champs pénal" arrivent en second (**36%**) et ce peut être mis en lien avec la part des saisines externes qui augmentent. Par ailleurs, le réflexe de saisir les ISC, se fait davantage pour une victime, notamment parce que la procédure pénale est principalement tournée vers l'auteur, la victime pourrait donc nécessiter davantage d'accompagnement



PROBLÉMATIQUES ENTRAINANT UNE ORIENTATION

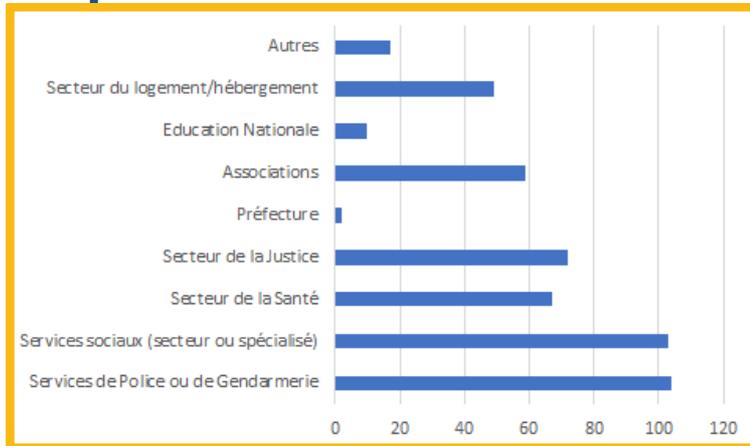
On constate que certaines problématiques repérées par les services enquêteurs ou par les partenaires qui orientent les personnes vers l'ISC sont influencées par le contexte de l'infraction. Très souvent (**46%**) la personne est orientée pour une problématique dans le couple. Viennent ensuite les problématiques au sein de la familles et hors couple (**38%**). De fait 84% des orientations sont en lien avec une problématique familiale au sens large. Cela s'explique par le contentieux des violences conjugales mais aussi des répercussions que cela peut avoir sur les enfants.; Thématiques qui se sont développées fortement et qui sont désormais très présentes au sein du commissariat. De fait, l'augmentation du nombre de procédure à augmenté le nombre de saisines



L'ORIENTATION DES USAGERS

Ayant un rôle de facilitateur, L'ISC a vocation à prendre en charge de manière courtoise l'utilisateur et l'orienter vers les structures adaptées.

A la frontière entre le monde judiciaire et social, l'ISC oriente de manière importante vers le secteur judiciaire (**36% pour secteur justice et police/ gendarmerie**), vers le secteur social (**44% pour le logement, les associations et les services sociaux**) puis dans des proportions moins importantes (**14%**) vers le secteur du soin.



LES USAGERS NON RENCONTRÉS

S'agissant essentiellement d'orientation interne, le fonctionnement fait que l'ISC reçoit des mains courantes qui lui sont transmises

Par la suite, charge à lui d'évaluer si son intervention est nécessaire et de prendre attache avec la personne et de la rencontrer.

Du fait de l'activité, on constate un nombre important de mains courantes qui ont été évaluées mais qui n'ont pas pu être contactées faute de temps.

L'ISC ayant vocation à intervenir aussi dans l'urgence, parfois, il n'est pas en mesure d'intervenir dans des délais raisonnables auprès des usagers au risque de les "perdre" et qu'elles se démobilisent. Au 31.12.23; 62 mains courantes étaient en attente de traitement par les Intervenants sociaux

62

nombre de personnes non rencontrées

ANISCG

LA RÉFÉRENCE RÉGIONALE DE L'ANISCG

Au cours de l'année 2023, une des intervenantes du commissariat de Poitiers, exerçant ces missions depuis plusieurs années est devenue référente régionale de l'ANISCG.

Fédération nationale, l'ANISCG a vocation à être un appui technique pour les ISCG et avoir une vision au niveau national des ISCG. Régulièrement des rencontres entre les ISCG ont lieu, ce qui permet moins d'isolement pour les professionnels qui sont isolés de leurs pairs au quotidien

focus sur les moments clefs de l'année 2023

LA FORMATION

Au cours de l'année 2023, les intervenants sociaux ont pu participer à un séminaire organisé par l'ANISCG de deux jours. Par ailleurs, ils ont pu participer à une journée de sensibilisation à la prostitution des mineurs, ainsi qu'à une demi-journée organisée par le Centre Hospitalier relative aux "enfants face aux violences conjugales"



CHANGEMENT DE BUREAU

Au cours de l'année en cours, nous avons changé de bureau ce qui a favorisé ainsi une collaboration plus étroite avec la psychologue et améliorant la communication interne.

Cependant, il est important de noter que ce changement a également introduit des challenges, principalement liés au niveau de bruit accru des bureaux voisins. Cela a parfois constitué une source de perturbation pendant les entretiens confidentiels, impactant la qualité de nos interactions.



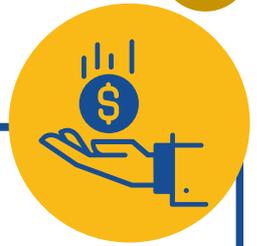
L'INAUGURATION DU CENTRE PSYCHO SOCIAL

Le pôle psychosocial constitué de la psychologue et des ISC vise à renforcer notre capacité d'intervention en matière de soutien psychosocial au sein du commissariat. Dans le cadre de cette évolution, nous envisageons d'inviter nos financeurs pour présenter ce pôle et démontrer concrètement comment les intervenants sociaux et le psychologue collaborent. Cette collaboration vise à offrir des solutions plus complètes et adaptées aux besoins des individus reçus.

De plus, nous pouvons imaginer refaire la présentation qui a été effectuée auprès du 'Réseau Violence Conjugale'.



Perspectives



L'INDEMNITÉ SÉCUR

Déjà dans les volontés d'action de l'année 2023, l'indemnité dite "sécur" est toujours une problématique actuelle du poste des ISCG. En effet, contrairement à la majorité des professionnels du PRISM et même des travailleurs sociaux du département, les ISCG sont exclus de l'indemnité sécur (183 euros par mois). De fait l'attractivité de la mission eu égard au salaire correspondant est faible.

Comme constaté les années passées sur le commissariat de Poitiers, les mouvements de professionnels sur cette mission sont difficiles à appréhender pour les forces de l'ordre. De même la double hiérarchie et le contexte d'intervention nécessite des professionnels aguerris, or l'exclusion des ISCG à l'indemnité sécur conduit à une inéquité entre les professionnels et à expose le poste à une forme de fragilité.

Le contexte 2023 avec notamment le CLAV qui a pu être un espace de parole pour les ISCG et surtout le comité des financeurs et les réunions préparatoires à celui-ci qui se sont déroulés sur le dernier trimestre de l'année 2023 a été l'occasion de rappeler la nécessité que les ISCG puisse percevoir cette prime et voir leur emploi revalorisé. Si l'ensemble des partenaires financeurs conviennent de cette problématique, aucun accord n'a été trouvé à ce stade. Ce sujet sera toujours au travail en 2024.



"L'ALLER VERS"

En 2023, une réflexion s'est engagée autour de "l'aller-vers". Le commissariat de Poitiers possédant 3 commissariats de quartier, il a été discuté de d'inscrire plus durablement les ISCG dans un fonctionnement de proximité. Cependant, les commissariats n'étant pas utilisables depuis les émeutes de 2023, le projet est caduc. Par ailleurs, l'activité au commissariat central étant très importante, il semble que des temps de permanences sur les 3 commissariats des quartiers de Poitiers seraient plus facilement envisageable avec des financements complémentaires



STATISTIQUES

L'année 2023 a été marquée par une demande importante du nombre de demandes de statistiques, tant par la juridiction que par la préfecture ou des financeurs. Une volonté de connaître davantage le dispositif et de l'évaluer existe.

Cependant, le constat a été fait que dans la grille statistique des éléments sont manquants, c'est le cas par exemple des dossiers en attente. De même une comptabilité différente s'opère avec les ISCG de la Vienne. Une réunion fin décembre, dans le but d'harmoniser les statistiques 2024 sur le territoire et d'ajouter des éléments à la grille a eu lieu avec pour objectif d'avoir des statistiques plus affinées en fin d'année 2024.